

Rejet des recours de l'opposition

La Cour constitutionnelle empoche 9 milliards

Par Arthur Page

Bongo Ondimba Ali (BOA) avait assuré ses arrières. Le rejet des recours introduit par Jean Ping et Guy Nzouba Ndama n'a été que la contrepartie des 9 milliards de FCFA que le chef d'un Etat en quasi-faillite a versé aux neuf sages de la Cour constitutionnelle : « pour se faire construire des logements d'astreinte », selon une indiscretion dans la haute administration financière. La primeur de cette révélation est revenue à notre confrère « Ezombolo ». Elle est confirmée par plusieurs autres de nos sources.

Marie-Madeleine Mborantsuo a exigé le versement de cette somme au début de l'exercice budgétaire en cours. Après avoir regardé dans les comptes, les techniciens du ministère du Budget ont opposé un refus catégorique à une telle demande. Au moment où les ressources s'amointraient et l'Etat demandait à tous les secteurs de se serrer la ceinture. Notamment lors du séminaire gouvernemental du 25 janvier à la Pointe-Denis. Pour ces techniciens, il apparaissait indécent de céder aux dépenses de confort exigées par la Cour constitutionnelle. Marie-Madeleine Mborantsuo, qui a depuis très longtemps cédé son âme pour de l'argent, au prix même de haute trahison en réécrivant, elle aussi, la loi, comme René Aboghe Ella, a alors menacé de censurer le budget de cette année pour « non-conformité à la Constitution ». Ce qui revenait à priver l'Etat de tout moyen d'agir. BOA, à qui cette velléité de censure a été rapportée, a voulu dans un premier temps « résister », tout en menaçant Marie-

Madeleine Mborantsuo de la remplacer par Me Denise Mekam'ne, avocate et actuel ministre de l'Enseignement supérieur. « *Ce chantage* » n'a pas eu l'effet escompté. Il va plutôt convaincre Mborantsuo d'engager une épreuve de force avec le pouvoir. Ce que le peuple avait cru naïvement comme un exercice du jeu démocratique de la part de la Cour était plutôt une manœuvre de chantage digne d'une bande organisée de mafiosi. L'annulation des ordonnances liberticides prises par BOA, pour définitivement mettre la justice à sa botte, n'était qu'un élément de la stratégie des neuf juges pour montrer leur force à BOA. Il ne s'agissait nullement de sanctionner le fait que ces ordonnances ont été prises en totale contradiction avec la Constitution. Il s'agissait plutôt de faire comprendre à BOA que la force est du côté de la Cour. Mborantsuo va en user en faisant semblant de prendre « ses distances » avec BOA et en laissant « filtrer » par des proches des informations qui laissaient croire qu'elle avait décidé de faire amende honorable. Parvenant parfaitement ainsi à « manipuler la presse » par ces intoxications et s'attirer une certaine sympathie de l'opinion. Dans la même veine, elle va distraire l'opinion en organisant une tournée nationale pour expliquer le processus électoral. Une manière d'accentuer un peu plus la pression sur BOA, qui a cru qu'à cette occasion « Mado » divulguerait les dessous de sa nomination en octobre 2009. L'objectif était clair : signifier à BOA qu'en cas de non-versement des 9 milliards FCFA, elle invaliderait sa candidature sans aucune autre forme de procès. BOA, affaibli avec son affaire

de faux actes de naissances multiples, a capitulé. Le ministère du Budget, dont les services ne voulaient pas satisfaire les caprices de l'ex-maîtresse d'Omar Bongo Ondimba, leur a intimé l'ordre de faire diligence. Tant pis si cela se traduit par moins d'investissement public au bénéfice du plus grand nombre.

Ce que Marie-Madeleine Mborantsuo ignore est qu'elle sera la première victime de BOA aussitôt qu'elle l'aura intronisé, en cas de nouveau coup de force. Peut-on autoriser un faussaire à prendre part à un vote pour le déclarer vaincu par la suite ? Mais ce faussaire, à l'image tout faussaire à travers le monde, a d'abord le souci d'effacer toutes les traces de son forfait. Marie-Madeleine Mborantsuo est la principale trace qui risque de rappeler à BOA, après son coup de force, qu'il n'a jamais été élu et qu'il ne doit son maintien au pouvoir qu'à la magnanimité de « Mado ». Cela est insupportable pour tout pouvoir dictatorial. A ce titre, « Mado » ne peut qu'être virée dès les tout premiers mois du septennat, quitte à violer encore la Constitution puisque le mandat des juges constitutionnels court jusqu'en 2019.

Bien sûr, elle peut croire qu'elle va se consoler grâce à un compte en banque fourni en gérant tranquillement son luxueux lycée privé qui vit de fonds publics. Mais la réalité sera tout autre. BOA considère que la Cour « l'a forcé à payer » comme un vulgaire mafieux. Il risque de chercher à laver cet affront. Il ne sera pas à son premier coup de cette nature.